

**La Bourgmestre, les Echevins et les Membres du Conseil communal,
le Président et les Membres du Conseil de l'Action sociale,
le Personnel communal et celui du C.P.A.S,
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017**



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE du lundi 9 janvier 2017 au mardi 7 février 2017

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Concerne la demande d'**ELECTRABEL s.a., boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 BRUXELLES**. En vue d'obtenir un permis unique de classe 1 pour **la construction et l'exploitation de 10 éoliennes** d'une puissance unitaire maximum de 2,85 MW et de tous leurs auxiliaires sur le territoire des communes



de Walhain et Chaumont-Gistoux avec modification du relief du sol, création de chemins d'accès et d'aires de travail, pose de câbles électriques et construction d'une cabine de tête. Le projet est développé en partenariat avec la coopérative citoyenne HesbEnergie.

Situation : le long de l'autoroute E 411, entre les villages de Corroy-Le-Grand et de Libersart. Le projet nécessite l'intervention du fonctionnaire délégué sur une demande de dérogation prévue aux articles 114 et 127 du C.W.A.T.U.P.E. Le projet s'écarte de la destination de la zone agricole au plan de secteur.

La demande de permis unique contient des données confidentielles adressées au Fonctionnaire technique sous enveloppe scellée. Ces données sont soustraites de l'enquête publique.

Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte le lundi 9 janvier 2017 et se clôture le mardi 7 février à 10h au Service Urbanisme de Walhain, Champs du Favia, 8 1457 Walhain.

Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal de Walhain, Place communale 1 à 1457 Walhain.

Le dossier de demande de permis et l'étude d'incidences peuvent être consultés à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête le mardi de 14h à 16h – le mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30. Une permanence sur rendez-vous pris préalablement par téléphone est possible le vendredi de 19h à 20h. Il sera également disponible sur le site www.walhain.be

Personne de contact : Agnès Decelle - urbanisme@walhain.be - tél : 010/65.33.91.

SALLE DU SEUCIAU : TRAVAUX ET PARKING



A la mi-février devraient débuter, sur le parking actuel de la salle du Seuciau, les travaux de construction de 3 logements publics. Durant les travaux, prévus pour une durée d'un an, le parking ne sera plus accessible ou le sera de manière réduite.

A la fin des travaux, de nouveaux parkings, proprement aménagés, seront à nouveau disponibles pour desservir la salle.

La Commune recherche actuellement des solutions alternatives de parking avec les propriétaires privés aux alentours. Conscients des inconvénients que cela pourrait engendrer, nous rappelons qu'il est néanmoins impératif de

respecter les règles en matière de roulage et de stationnement.

FEUILLE COMMUNALE DE JANVIER 2017

CONSEIL CONSULTATIF DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Activité du mois de Février 2017

L'équipe du CCPH vous donne rendez-vous, le samedi 18 février 2017 de 14 h à 17 h en l'Espace -Ste-Anne pour un après-midi récréatif " Art floral " suivi d'un goûter. Toute personne porteuse d'un handicap est la bienvenue pour ce moment convivial en compagnie d'une équipe dynamique et motivée.

Renseignements : Francine Kekenbosch – 010/65.76.71 ou frkeken@gmail.com

BIENVENUE CHEZ EMILE

Place St-Vincent à Nil-St-Vincent - Vendredi 27 janvier à 20h
Concert de Olivier Mahiant Orchestra

Olivier Mahiant est auteur-compositeur-interprète de chansons, artisan de spectacles clownsques tout terrain. Un univers bien personnel, une écriture ciselée et goûtue, des images à foison, humour en filigrane, pour nous dépeindre des tableaux profondément légers voire légèrement profonds et vice-versa, ceci servi par une musique épurée, au service des mots et sublimée par quelques musiciens de haut vol. De la poésie pas piquée des vers sur quelques airs taillés sur mesure dans des ambiances classico-pop, jazzy-rock, reggae-folk, néo-vintage, etc ... A découvrir bientôt dans notre cabaret.



20h : Ouverture du bar et des portes - **20h30** : Concert - PAF : 5 €.

Infos : cabaretchezemile@gmail.com - <http://cabaretchezemile.wix.com/cabaret-chez-emile> - <https://www.facebook.com/CabaretChezEmile> - Tél. : 0498/47.83.17

WANITOU 2017



Samedi 25 dès 18h et dimanche 26 février dès 11h30, week-end restaurant en la salle « Le Fenil » à Tourinnes-Saint-Lambert : Apéritif, potage, steak ou vol au vent, dessert et café. Menu adulte = **22 €** - menu enfant = **15 €**. **Réservations souhaitées pour le 15 février au plus tard auprès de** Jacqueline Kekenbosch au 010/65.73.00 ou 0474/37.38.45

Dimanche 5 mars : Marche ADEPS au réfectoire de l'école communale de Walhain. Inscription sur place. **Renseignements** : Charley Mélardy – Gsm.

0471/28.52.35.

Vendredi 10 mars : Concours de Belote en la salle « Le Fenil » à Tourinnes-Saint-Lambert. Inscription : **10 €** - lots en espèces. **Renseignements** : Philippe Libouton – Gsm. 0477/20.58.98

Samedi 11 mars : Bourse aux vêtements pour adultes en la salle « Le Fenil ». Inscription : 5 €. **Renseignements** : Laurence Gruselle – Gsm : 0475/72.28.57

Dimanche 12 mars : Petit déjeuner en famille en la salle « Le Fenil » à Tourinnes-Saint-Lambert. Inscription : **7 €/adulte et 5 €/enfant de – de 10 ans**. **Réservation auprès de** Pauline et Elise Flémal : 0498/05.23.04 ou 0498/52.52.55.

Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 mars : Tir au clays, rue du Baty 39 à Sart-Lez-Walhain. **Renseignements** : Hervé Demasy – Gsm. 0496/23.88.50

Dimanche 19 mars : Repas et thé dansant des aînés en la salle « Le Fenil » à Tourinnes-Saint-Lambert. **Renseignements** : Patricia De Mulder : 0476/59.88.50

Samedi 25 mars : Bourse aux jouets et vêtements enfants en la salle « Le Fenil ». Inscription : 5 €. **Renseignements** : Laurence Gruselle – Gsm : 0475/72.28.57

Dimanche 26 mars dès 14h : Après-midi récréative pour les enfants en la salle « Le Fenil » à Tourinnes-Saint-Lambert. Bricolages, château gonflable, jeux divers (massacre, pêche aux canards, fléchettes, etc...) et grimages. Goûter crêpes.

Renseignements : Delphine Bricart – Gsm. 0495/93.47.97.

WALHAIN 87BC – BADMINTON

Vous invite à son Tournoi National séries D-C2-C1- B2 et B1 **le samedi 18 février de 9h à 20h** et **le dimanche 19 février de 9h à 18h** au Complexe sportif de Walhain, rue Chapelle-Sainte-Anne 13 à 1457 Walhain. Possibilité de se restaurer durant tout le week-end.

Renseignements : Antoine Salmin – 0486/77.97.78

"AU FIL DE L'ART..." 6^{ème} "Promenade musicale"

« Au fil de l'Art... » a le plaisir de vous annoncer sa 6^e « Promenade musicale ».

Elle se déroulera les 22 et 23 avril 2017. Les prochaines publications communales et le site www.aufildelart.be détailleront davantage le programme et préciseront toutes les informations pratiques concernant cette 6^e « Promenade musicale » dont nous vous invitons dès à présent à bien noter les dates.

Renseignements : site internet : www.aufildelart.be

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS À WALHAIN : BLOQUEZ VOTRE AGENDA !

La commune de Walhain participera pour la 2^{ème} fois au Grand nettoyage de printemps qui se déroulera les 24, 25 et 26 mars 2017, partout en Wallonie.

L'objectif du Grand Nettoyage de Printemps ? Mobiliser un maximum de citoyens pour donner un coup d'éclat à leur rue, leur quartier, leur village ou encore un chemin, en ramassant les déchets abandonnés.

Si vous souhaitez enfiler vos gants et participer à ce sympathique projet, constituez une équipe de minimum 2 personnes ou rejoignez une équipe existante. Inscription en ligne sur <https://www.walloniepluspropre.be/grand-nettoyage-de-printemps/inscription-citoyens>.

La Région wallonne vous offrira un kit de nettoyage composé de gants, gilets fluorescents et de sacs poubelles. La commune de Walhain encadrera les équipes citoyennes qui se formeront et ramassera les sacs de déchets aux lieux ou sur les parcours convenus.

Familles, amis, clubs sportifs, associations locales, mouvements de jeunesse, écoles,... Chacun est invité à participer en créant ou ralliant un groupe de son village.

En 2016, plus de 80 habitants de la commune ont participé au Grand Nettoyage de Printemps à Walhain. Ensemble, ils ont collecté 19 sacs PMC, 39 sacs remplis d'ordures ménagères et 1 camion complet de déchets encombrants divers : bois, pneus, meubles, vieux bidons, etc.

Soyons encore plus nombreux en 2017 à faire partie de ce projet pour qu'aucun coin de notre belle commune ne soit oublié. Prêt à être «Be Wapp» pour «Be Wallonie Plus Propre» ou plutôt «**Be Walhain Plus Propre**» ? Au plaisir de collaborer avec vous à cette occasion...

Plus d'informations : Service environnement - 010/65.32.05 - brigitte.maroy@walhain.be



QUELLES RÈGLES POUR LES CHASSEURS ?

La chasse est une activité réglementée par une législation spécifique en Région wallonne. Il n'est pas rare d'apercevoir des groupes de chasseurs en action dans les campagnes. Voici quelques réponses aux principales questions que se posent les néophytes. Tout d'abord, il faut savoir que ce sont les Régions qui sont compétentes en la matière. En Wallonie, au Nord du sillon Sambre et Meuse, la chasse est autorisée sur tout territoire agricole ou forestier formant un bloc d'une taille supérieure à 25 hectares. On ne peut chasser que certaines sortes de gibier durant certaines périodes. La chasse en plaine est généralement ouverte du 1er septembre au 31 décembre pour le petit gibier (lièvre, faisan, perdrix, ...) avec prolongation possible en cas de gel persistant. La chasse du renard, du lapin et du chat haret est permise toute l'année. Chaque année, l'autorité régionale publie les périodes de chasse autorisées par espèce. Les heures autorisées de chasse sont à partir du lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher. Les chasseurs ont le droit de tirer à proximité des habitations mais les tirs en direction des habitations sont interdits à une distance inférieure à 200 mètres de celles-ci. Les chasseurs sont en fait autorisés à se poster tout contre les limites de leur territoire de chasse (contre un jardin par exemple s'il jouxte le territoire) et à tirer depuis cet endroit si ce n'est pas en direction d'une maison. Les chasseurs sont bien conscients des dangers inhérents à l'exercice de leur activité et prennent toutes les précautions nécessaires. En matière d'affichage de la chasse, il n'y a aucun affichage obligatoire en plaine. L'affichage des jours de chasse est seulement obligatoire dans les bois pour une évidente question de visibilité. La chasse est une activité extrêmement réglementée et contrôlée. Les chasseurs doivent être en possession de permis annuels très conditionnés et sont soumis à des examens prouvant leurs connaissances en la matière.



Si d'aventure, vous constatiez des infractions par rapport aux conditions décrites ci-dessus, Brigitte Maroy, éco-conseillère - 010/653 205 - brigitte.maroy@walhain.be relaiera vos remarques au Département Nature et Forêt (DNF). En cas d'urgence, si vous constatiez une infraction le week-end par exemple, vous pouvez toujours former le numéro gratuit 0800/200 26 qui est celui de l'Agence Prévention Sécurité (APS) de la Région wallonne.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS À WALHAIN



La population de chats errants a augmenté de manière significative ces dernières années à Walhain comme dans de nombreux endroits en Wallonie. Cela génère de multiples nuisances (bruit, odeurs, déjections, dégâts aux poubelles, ...) et par ailleurs ces chats sont également susceptibles de transmettre des maladies comme la toxoplasmose aux humains ainsi qu'aux autres chats. Savez-vous qu'un couple de chats errants peut être à l'origine de la naissance de 20 000 chats au terme de 4 ans! Avec une reproduction aussi rapide, les refuges pour animaux ne peuvent plus faire

face à la surpopulation. La stérilisation des chats errants s'impose donc comme la meilleure solution. La commune de Walhain vient d'obtenir un subside de la Région wallonne pour permettre la stérilisation de ces chats errants avec la collaboration de citoyens bénévoles. Deux vétérinaires locaux ont été désignés par le Conseil communal pour réaliser les opérations de stérilisation dont le coût est pris en charge par la Commune jusqu'au 1^{er} octobre 2017.

Quelle est la marche à suivre ?

- 1) Un citoyen constatant la présence d'un chat errant près de chez lui contacte le service environnement au 010/65.32.05 - brigitte.maroy@walhain.be ;
- 2) Une cage de capture et un certificat à compléter assurant le statut de chat errant lui sont remis ;
- 3) Le citoyen se rend chez un des vétérinaires désigné par la Commune avec le chat et le certificat ;
- 4) Après la stérilisation, le citoyen réintroduit le chat opéré sur le territoire de capture et rend la cage au service communal ;

Rappelons aux propriétaires de chats domestiques qu'ils auront sous peu (printemps 2017) l'obligation d'identifier, d'enregistrer et de stériliser leur(s) chat(s) mais que la présente campagne vise uniquement à stériliser les chats errants et non pas les chats domestiques des particuliers.